



VILLE DE
SAINTE-AGATHE-DES-MONTS
...ma vie, ma ville !

PROCÈS VERBAL – 4 MAI 2010

CONSEIL MUNICIPAL

Le 5 mai 2010

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 4 MAI 2010

À une séance extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts, tenue dans la salle du conseil, située au 50, rue Saint-Joseph, le 4 mai 2010 à dix-neuf heures trente (19 h 30), et suivant les formalités prescrites par cette corporation, à laquelle étaient présents:

Messieurs les conseillers : Michel Charrette, Sylvain Marinier, Grant MacKenzie, Yvan Chen et Jean- Léo Legault, madame la conseillère Lise Gaudreau-Régimbald, sous la présidence de son honneur le maire Denis Chalifoux.

Étaient également présents: monsieur Denis Savard, directeur général, monsieur Benoit Fugère, directeur général adjoint et greffier ainsi que monsieur Gilles Chamberland, directeur des Services administratifs et trésorier.

Tous les membres du conseil déclarent avoir reçu l'avis de convocation dans les délais requis.

MOT DE BIENVENUE DU MAIRE

ORDRE DU JOUR

1. Fête Nationale – 23 juin 2010
2. Mise à niveau de la station d'épuration des eaux usées et des ouvrages de surverse – Mandat de validation des débits de surverse du réseau d'égout
3. Autorisation – Lave-o-thon- « Remorquage Ste-Agathe » - Au profit d'« Opération Enfant Soleil »
4. Adjudication appel d'offres TP-2010-010 – Travaux de réfection de trottoirs et bordures sur diverses rues de la Ville de Sainte-Agathe-des Monts
5. Adjudication de contrat –Marquage de chaussées-bloc A
6. Adjudication de contrat –Marquage de chaussées-bloc B
7. Avis de motion - Règlement numéro 2010-U51-1 modifiant le règlement sur l'application et l'administration des règlements d'urbanisme numéro 2009-U51
8. Remboursement des compensations – Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local
9. Approbation de la programmation des travaux, finale révisée, soumise dans le cadre de la reddition de comptes de la TECQ 2006-2009
10. Dépôt du procès-verbal du CCU – Réunion du 29 avril 2010
11. Constat d'infraction – Nuisances – 800 rue des Bouleaux - Matricule 4600-74-2416
12. Constat d'infraction – Nuisances - 810 et 812 rue des Bouleaux – Matricule 4600-73-1699
13. Constat d'infraction – Nuisances - 820 rue des Bouleaux – Matricule 4600-65-8894
14. Constat d'infraction – Nuisances - 561 rue des Bouleaux - Matricule 4600-63-4086
15. Constat d'infraction – Abattage d'arbre sans certificat d'autorisation - 10 Chemin des Bois-Franc – Matricule 4803-15-2015

Adoption en bloc de PIA / Points 16 à 36

16. PIA au secteur du chemin de Sainte-Lucie – Projet de lotissement majeur – Modification
17. PIA au 450, chemin des Chalumeaux – Implantation en montagne – Nouvelle construction
18. PIA au 125, chemin du Tour-du-Lac – Implantation en montagne – Rénovations extérieures
19. PIA au 1501, chemin de la Vallée-du-Manitou – Implantation en montagne – Lotissement et nouvelle construction
20. PIA au 370, montée du Versant-Sud - Implantation en montagne - Aménagements extérieurs
21. PIA au 2651, chemin Brunet - Implantation en montagne – Lotissement
22. PIA au 2651, chemin Brunet – Implantation en montagne – Agrandissement d’une habitation unifamiliale
23. PIA au 9, rue Bernard – Implantation en montagne – Nouvelle construction
24. PIA au 830 et 830A, rue du Muguet – Implantation en montagne – Nouvelle construction
25. PIA au 840 et 840A, rue du Muguet – Implantation en montagne – Nouvelle construction
26. PIA au 150, rue Paulsen – Implantation en montagne – Aménagements extérieurs
27. PIA au 360, Montée du Versant-Sud – Implantation en montagne – Véranda 3 saisons
28. PIA au 36, Croissant du Soleil-Couchant – Implantation en montagne – Aménagements extérieurs
29. PIA au 145, rue Paulsen – Domaine Chanteclair – Rénovations extérieures
30. PIA 230, rue de l’Edelweiss – Domaine Chanteclair - Implantation en montagne – Nouvelle construction
31. PIA au 1610, rue Principale Est - Travaux sur la route 117 – Revêtement extérieur
32. PIA au 55, rue Saint-Vincent –Affichage au centre-ville pour le commerce « Clair de Lune »
33. PIA au 219 – 221, rue Saint-Vincent – Travaux au centre-ville – Revêtement extérieur
34. PIA au 22, rue Demontigny – Travaux au centre ville et sur la Route 117 – Rénovations extérieures
35. PIA au 55, rue Saint-Vincent – Travaux au centre-ville – Construction d’une terrasse – Commerce « Clair de Lune »
36. PIA au 5, rue Principale Est – Travaux au centre-ville – Rénovation du bâtiment principal à fort potentiel patrimonial
37. Agents de sécurité – Résultat d’appel d’offres SA-2010-04 - Octroi de soumission
38. Période de questions portant exclusivement sur l’ordre du jour

2010-05-233-

Fête Nationale – 23 juin 2010

ATTENDU QUE

la Fête nationale du 24 juin est organisée par le Comité de la Fête nationale de Sainte-Agathe-des-Monts.

Il est proposé par Jean-Léo Legault, conseiller

appuyé par Lise Gaudreau-Régimbald, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers :

- QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts autorise « Le comité de la Fête nationale de Sainte-Agathe-des-Monts » à organiser ses activités à la plage Tessier de 11 h le 23 juin 2010 à 1 h le 24 juin 2010.
- QUE le conseil municipal autorise l'accès gratuit sur le site de la plage Tessier pour cet événement.
- QUE la Ville s'engage à assurer la sécurité durant les activités de la Fête nationale du 23 juin.
- QUE le comité organisateur de la Fête nationale de Sainte-Agathe-des-Monts fournisse une preuve d'assurance responsabilité civile et accident pour ses bénévoles durant l'événement ainsi que les certificats et permis requis pour la tenue d'un feu d'artifice.
- QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts autorise Roger Arteau, directeur du service de la sécurité incendie, à signer tous les documents nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE

2010-05-234

Mise à niveau de la station d'épuration des eaux usées et des ouvrages de surverse – Mandat de validation des débits de surverse du réseau d'égout

ATTENDU QUE

la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts a reçu une aide financière dans le cadre du Fonds Chantiers Canada-Québec pour la mise à niveau de la station d'épuration des eaux usées et des ouvrages de surverse ;

ATTENDU QUE

il y a lieu de déterminer les volumes des bassins de rétention et les débits de conception des unités de prétraitement;

Il est proposé par Jean-Léo Legault, conseiller

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts, conformément à l'offre de services déposée par la firme GENIVAR en date du 26 avril 2010, accorde à la firme GENIVAR un mandat au montant de 19 500 \$, taxes en sus, pour la réalisation d'une étude de validation des débits de surverse du réseau d'égout;

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense au montant de 19 500 \$, taxes en sus, qui sera imputée au futur règlement d'emprunt pour la mise à niveau de la station d'épuration des eaux usées et des ouvrages de surverse.

ADOPTÉE

2010-05-235

Autorisation – Lave-o-thon- « Remorquage Ste-Agathe » - Au profit d'« Opération Enfant Soleil »

ATTENDU QUE

« Remorquage Ste-Agathe » organise un lave-o-thon au profit d'« Opération Enfant Soleil » et que cette collecte de fonds se déroulera au 78, rue Demontigny à Sainte-Agathe-des-Monts;

ATTENDU QUE

le président de « Remorquage Ste-Agathe », M. David Lacelle, demande au conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts, l'autorisation de tenir un lave-o-thon les 15 et 16 mai 2010;

ATTENDU QUE

les lave-o-thon sont régis par les règlements numéros 1999-23 et 2002-12;

Il est proposé par Lise Gaudreau-Régimbald, conseillère

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts autorise « Remorquage Ste-Agathe » à tenir un lave-o-thon au 78, rue Demontigny à Sainte-Agathe-des-Monts les 15 et 16 mai 2010;

QUE cependant, les organisateurs de cet événement devront voir au contrôle du débit de l'eau en utilisant un ou des appareils de lavage à pression d'un maximum de 2 gallons/minute.

ADOPTÉE

2010-05-236

Adjudication appel d'offres TP-2010-010 – Travaux de réfection de trottoirs et bordures sur diverses rues de la Ville de Sainte-Agathe-des Monts

ATTENDU QUE

la Ville a reçu cinq (5) soumissions en réponse à son appel d'offres TP-2010-010 pour des travaux de réfection de trottoirs et bordures sur diverses rues

Il est proposé par Jean-Léo Legault, conseiller

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts décrète des travaux de réfection de trottoirs et bordures sur diverse rues, pour une somme maximum de 165 678,00 \$, taxes en sus.

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts, sur la recommandation du directeur du génie et des infrastructures, accorde à la compagnie « Ciment Lavallée Ltée », un contrat pour un montant maximal de 165 678,00 \$, taxes en sus, pour des travaux de réfection de trottoirs et bordures sur diverses rues, conformément à l'appel d'offres TP-2010-010.

QUE ces dépenses soient payées en vertu du bon de commande TP-10087

QUE le trésorier soit autorisé à faire les déboursés en ce sens.

ADOPTÉE

2010-05-237

Adjudication de contrat –Marquage de chaussées-bloc A

ATTENDU QUE

la Ville a demandé des soumissions par son appel d'offres TP-2010-011;

ATTENDU QUE

la Ville a reçu trois (3) propositions conformes:

Il est proposé par Jean-Léo Legault, conseiller

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts, sur la recommandation du directeur des travaux publics, accorde à la « Compagnie Lignes Plus M.L. », conformément à sa soumission TP-2010-011, un contrat pour le marquage de chaussée bloc A, conformément au devis de l'appel d'offres TP-2010-011, le tout pour une somme maximale de 11 378,12 \$ taxes incluses;

QUE cette dépense soit payée en vertu du bon de commande TP 10 123

QUE le trésorier soit autorisé à faire les déboursés en ce sens.

ADOPTÉE

2010-05-238

Adjudication de contrat –Marquage de chaussées-bloc B

ATTENDU QUE

la Ville a demandé des soumissions par son appel d'offres TP-2010-012;

ATTENDU QUE

la Ville a reçu trois (3) propositions conformes ;

Il est proposé par Jean-Léo Legault, conseiller

appuyé par Yvan Chen, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts, sur la recommandation du directeur des travaux publics, accorde à la « Compagnie Lignes Plus M.L. », conformément à sa soumission TP-2010-012, un contrat pour le marquage de chaussée bloc B, conformément au devis de l'appel d'offres TP-2010-012, le tout pour une somme maximale de 12 915,72 \$, taxes incluses;

QUE cette dépense soit payée en vertu du bon de commande TP 10 123

QUE le trésorier soit autorisé à faire les déboursés en ce sens.

ADOPTÉE

Avis de motion

Règlement numéro 2010–U51-1 modifiant le règlement sur l'application et l'administration des règlements d'urbanisme numéro 2009-U51

Je, Yvan Chen, conseiller, donne avis de motion que je présenterai ou il sera présenté, à une séance ultérieure, le règlement numéro 2010–U51-1 modifiant le règlement sur l'application et l'administration des règlements d'urbanisme numéro 2009-U51.

Afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le greffier de la lecture du règlement 2010-U50-1, une copie du règlement est remise aux membres du conseil présents.

ADOPTÉE

2010-05-239

Remboursement des compensations – Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local

ATTENDU QUE

le ministère des Transports du Québec a versé une compensation de 50 000,00 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2009

ATTENDU QUE

les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts dont les municipalités sont responsables et situés sur ces routes.

ATTENDU QUE

la présente résolution est accompagnée de l'annexe A identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées

ATTENDU QU'

un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'annexe B dûment complétée

Il est proposé par Jean-Léo Legault, conseiller

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers;

QUE la Ville de Sainte-Agathe des Monts informe le ministères des Transports de l'utilisation des compensations conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOPTÉE

2010-05-240

Approbation de la programmation des travaux, finale révisée, soumise dans le cadre de la reddition de comptes de la TECQ 2006-2009

Il est proposé par Jean-Léo Legault, conseiller

Appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de Sainte-Agathe-des-Monts approuve la programmation des travaux, finale révisée, soumise dans le cadre de la reddition de comptes de la TECQ 2006-2009.

ADOPTÉE

2010-05-241

Dépôt du procès-verbal du CCU – Réunion du 29 avril 2010

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller

appuyé par Lise Gaudreau-Régimbald, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte le dépôt du procès-verbal du Comité Consultatif d'Urbanisme pour sa réunion du 29 avril 2010.

ADOPTÉE

2010-05-242

Constat d'infraction – Nuisances – 800 rue des Bouleaux - Matricule 4600-74-2416

ATTENDU QUE

divers types de déchets et débris de ferrailles sont entreposés sur le terrain de l'immeuble sis au 800, rue des Bouleaux;

ATTENDU QU'

un tel entreposage constitue une nuisance;

ATTENDU QUE

le propriétaire a reçu plusieurs avis l'informant de la non-conformité de cet entreposage;

ATTENDU QUE

le propriétaire n'a réalisé aucun travail correctif à ce jour;

ATTENDU QUE

le conseil municipal entend faire respecter sa réglementation d'urbanisme et municipale;

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Yvan Chen, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts autorise l'inspecteur des bâtiments à émettre des constats d'infraction à « CONGREGATION RIMINOV », propriétaire de l'immeuble situé au 800, rue des Bouleaux portant le matricule 4600-74-2416, afin qu'il se conforme au règlement 2003-SQ-39 concernant la disposition d'entreposage de déchets sur un terrain.

ADOPTÉE

2010-05-243

Constat d'infraction – Nuisances - 810 et 812 rue des Bouleaux – Matricule 4600-73-1699

ATTENDU QUE

divers types de déchets et débris de ferrailles sont entreposés sur le terrain de l'immeuble sis au 810-812, rue des Bouleaux;

ATTENDU QU'

un tel entreposage constitue une nuisance;

ATTENDU QUE

le propriétaire a reçu plusieurs avis l'informant de la non-conformité de cet entreposage;

ATTENDU QUE

le propriétaire n'a réalisé aucun travail correctif à ce jour;

ATTENDU QUE

le conseil municipal entend faire respecter sa réglementation d'urbanisme et municipale;

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller

appuyé par Jean-Léo Legault, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE

le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts autorise l'inspecteur des bâtiments à émettre des constats d'infraction à « KITAY ZVI », propriétaire de l'immeuble situé au 810-812, rue des Bouleaux portant le matricule 4600-73-1699, afin qu'il se conforme aux règlements en vigueur concernant la disposition d'entreposage de déchets sur un terrain.

ADOPTÉE

2010-05-244

Constat d'infraction – Nuisances - 820 rue des Bouleaux – Matricule 4600-65-8894

ATTENDU QUE

divers types de déchets et débris de ferrailles sont entreposés sur le terrain de l'immeuble sis au 820, rue des Bouleaux;

ATTENDU QU'

un tel entreposage constitue une nuisance;

ATTENDU QUE

le propriétaire a reçu plusieurs avis l'informant de la non-conformité de cet entreposage;

ATTENDU QUE

le propriétaire n'a réalisé aucun travail correctif à ce jour;

ATTENDU QUE

le conseil municipal entend faire respecter sa réglementation d'urbanisme et municipale;

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE

le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts autorise l'inspecteur des bâtiments à émettre des constats d'infraction à « MALKA ARYE », propriétaire de l'immeuble situé au 820, rue des Bouleaux portant le matricule 4600-65-8894, afin qu'il se conforme aux règlements en vigueur concernant la disposition d'entreposage de déchets sur un terrain.

ADOPTÉE

2010-05-245

Constat d'infraction – Nuisances - 561 rue des Bouleaux - Matricule 4600-63-4086

ATTENDU QUE

divers types de déchets et débris de ferrailles sont entreposés sur le terrain de l'immeuble sis au 561, rue des Bouleaux;

ATTENDU QU'

un tel entreposage constitue une nuisance;

ATTENDU QUE

le propriétaire a reçu plusieurs avis l'informant de la non-conformité cet entreposage;

ATTENDU QUE

le propriétaire n'a réalisé aucun travail correctif à ce jour;

ATTENDU QUE

le conseil municipal entend faire respecter sa réglementation d'urbanisme et municipale;

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller

appuyé par Jean-Léo Legault, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts autorise l'inspecteur des bâtiments à émettre des constats d'infraction à « YEHEKEL YEHOSUA », propriétaire de l'immeuble situé au 561, rue des Bouleaux portant le matricule 4600-63-4086, afin qu'il se conforme aux règlements en vigueur concernant la disposition d'entreposage de déchets sur un terrain.

ADOPTÉE

2010-05-246

Constat d'infraction – Abattage d'arbre sans certificat d'autorisation - 10 chemin des Bois-Franc – Matricule 4803-15-2015

ATTENDU QUE

des travaux de coupe d'arbre ont été effectués sans certificat d'autorisation;

ATTENDU QUE

le conseil municipal entend faire respecter sa réglementation d'urbanisme et municipale;

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Yvan Chen, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts autorise l'inspecteur des bâtiments à émettre des constats d'infraction à « MENARD MARY-LEE », propriétaire de l'immeuble sis au 10, chemin Bois-Franc, portant le matricule : 4803-15-2015, pour que les travaux nécessaires soient effectués afin de se conformer au règlement d'urbanisme.

ADOPTÉE

2010-05-247

PIA au secteur du chemin de Sainte-Lucie – Projet de lotissement majeur – Modification

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller

appuyé par Lise Gaudreau-Régimbald, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE suite à une recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte le projet PIA 009 – Lotissement majeur qui consiste en la modification du plan image déjà accepté pour l'aménagement de plusieurs lots et quelques rues à l'intérieur d'un projet intégré d'habitation.

Le tout tel que montré au plan image préparé par l'arpenteur-géomètre Jean Godon portant la minute 18 177, feuillet 2/2, en date du 13 avril 2010.

Cette demande est déposée par Paul Mottart, représentant dûment mandaté par Adeldev inc., propriétaire de l'immeuble sis sur les lots projetés référencés de R-1 à R-38 du rang 6 du canton de Doncaster.

ADOPTÉE

2010-05-248

PIA au 450, chemin des Chalumeaux – Implantation en montagne – Nouvelle construction

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller

appuyé par Lise Gaudreau-Régimbald, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte le projet PIA 002 – Implantation en montagne qui consiste en la construction d'une nouvelle habitation unifamiliale, en l'aménagement du site et d'une entrée charretière.

Le tout tel que montré au plan d'implantation préparé par l'arpenteur-géomètre Tristan Séguin portant la minute numéro 153 en date du 29 mars 2010.

Cette demande est déposée par Steve Fournelle, propriétaire de l'immeuble sis sur les lots existants 1-165 et 2-192 du rang 4 du canton de Beresford.

ADOPTÉE

2010-05-249

PIA au 125, chemin du Tour-du-Lac – Implantation en montagne – Rénovations extérieures

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller

appuyé par Lise Gaudreau-Régimbald, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte le projet PIA 002 – Implantation en montagne qui consiste au remplacement des escaliers extérieurs.

Le tout tel que montré au plan de construction préparé par la firme d'architecte Sauvé Poirier en date du 1er mars 2010.

Cette demande est déposée par Daniel Létourneau, représentant dûment mandaté par Centre jeunesse des Laurentides, propriétaire de l'immeuble sis sur le lot existant 15-14-16 du rang 4 du canton de Beresford.

ADOPTÉE

2010-05-250

PIA au 1501, chemin de la Vallée-du-Manitou – Implantation en montagne – Lotissement et nouvelle construction

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller

appuyé par Lise Gaudreau-Régimbald, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte le projet PIA 002 – Implantation en montagne qui consiste à cadastrer un lot pour la construction d'une habitation unifamiliale avec garage attenant, l'aménagement de l'entrée charretière, le nivellement et l'aménagement du site.

Le tout tel que montré au certificat d'implantation préparé par l'arpenteur-géomètre Pierre Paquette portant la minute 13 036 en date du 7 avril 2010.

Cette demande est déposée par Thérèse Tremblay, propriétaire de l'immeuble sis sur le lot projeté 24D-10 du rang 3 du canton de Beresford.

ADOPTÉE

2010-05-251

PIA au 370, montée du Versant-Sud - Implantation en montagne - Aménagements extérieurs

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller

appuyé par Lise Gaudreau-Régimbald, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte le projet PIA 002- Implantation en montagne qui consiste en l'installation d'une clôture le long de la ligne latérale gauche et en l'asphaltage de l'entrée charretière.

Le tout tel que montré au plan préparé par le propriétaire en date du 12 avril 2010.

Cette demande est déposée par Germain Normand, propriétaire de l'immeuble sis sur le lot existant 1-118 du rang 4 du canton de Beresford.

ADOPTÉE

2010-05-252

PIA au 2651, chemin Brunet - Implantation en montagne – Lotissement

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller

appuyé par Lise Gaudreau-Régimbald, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte le projet PIA 002 – Implantation en montagne qui consiste en la subdivision d'une partie du lot 5-8 du rang 4 du canton de Doncaster afin de permettre la création d'un nouveau lot distinct.

Le tout tel que montré au plan cadastral préparé par l'arpenteur-géomètre Tristan Séguin portant la minute 148 en date du 24 mars 2010.

Cette demande est déposée par Vincent Champion, propriétaire de l'immeuble sis sur le lot projeté 5-8-1 et une partie du lot existant 5-8 du rang 4 du canton de Doncaster.

ADOPTÉE

2010-05-253

PIA au 2651, chemin Brunet – Implantation en montagne – Agrandissement d'une habitation unifamiliale

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller

appuyé par Lise Gaudreau-Régimbald, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation conditionnelle du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte le projet PIA 002 – Implantation en montagne qui consiste en l'agrandissement de l'habitation unifamiliale existante en cour arrière pour y permettre l'aménagement adéquat d'un usage additionnel «atelier d'artisan» pour le propriétaire sculpteur, en autant que l'exigence suivante soit respectée :

- l'harmonisation des couleurs du clin horizontal de la partie existante dans les mêmes teintes de bois de teinture naturelle que la partie agrandie.

Le tout tel que montré au plan projet d'implantation préparé par l'arpenteur-géomètre Tristan Séguin portant la minute numéro 146 en date du 24 mars 2010.

Cette demande est déposée par Vincent Champion, propriétaire de l'immeuble sis sur une partie du lot existant 5-89 du rang 4 du canton de Doncaster.

ADOPTÉE

2010-05-254

PIA au 9, rue Bernard – Implantation en montagne – Nouvelle construction

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller

appuyé par Lise Gaudreau-Régimbald, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation conditionnelle du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte le projet PIA 002 – Implantation en montagne qui consiste en la construction d'une nouvelle habitation unifamiliale isolée avec un logement au sous-sol, en l'aménagement du site et d'une entrée charretière, en autant que l'exigence suivante soit respectée :

- la conservation d'une bande boisée existante d'une profondeur minimum de 2,5 mètres en cour avant.

Le tel que montré au plan projet d'implantation préparé par l'arpenteur-géomètre Tristan Séguin portant la minute numéro 160 en date du 2 avril 2010.

Cette demande est déposée par Benoit Beaulieu, propriétaire de l'immeuble sis sur le lot existant 9-369 du rang 3 du canton de Beresford.

ADOPTÉE

2010-05-255

PIA au 830 et 830A, rue du Muguet – Implantation en montagne – Nouvelle construction

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller

appuyé par Lise Gaudreau-Régimbald, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation conditionnelle du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte le projet PIA 002 – Implantation en montagne qui consiste en la construction d'une nouvelle habitation unifamiliale de type jumelé avec un logement au sous-sol, en l'aménagement du site et d'une entrée charretière, en autant que l'exigence suivante soit respectée :

- la conservation d'une bande boisée de 2,5 mètres de profondeur en cour avant.

Le tout tel que montré au plan projet d'implantation préparé par l'arpenteur-géomètre Jean Godon portant la minute numéro 18 315 en date du 1 avril 2010.

Cette demande est déposée par Philippe Charbonneau, propriétaire de l'immeuble sis sur le lot existant 3-209 du rang 3 du canton de Beresford.

ADOPTÉE

2010-05-256

PIA au 840 et 840A, rue du Muguet – Implantation en montagne – Nouvelle construction

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller

appuyé par Lise Gaudreau-Régimbald, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation conditionnelle du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte le projet PIA 002 – Implantation en montagne qui consiste en la construction d'une nouvelle habitation unifamiliale de type jumelé avec un logement au sous-sol, en l'aménagement du site et d'une entrée charretière, en autant que l'exigence suivante soit respectée :

- la conservation d'une bande boisée d'une profondeur minimum de 2,5 mètres en cour avant.

Le tout tel que montré au plan projet d'implantation préparé par l'arpenteur-géomètre Jean Godon portant la minute numéro 18 315 en date du 1 avril 2010.

Cette demande est déposée par Philippe Charbonneau, propriétaire de l'immeuble sis sur le lot existant 3-208 du rang 3 du canton de Beresford.

ADOPTÉE

2010-05-257

PIA au 150, rue Paulsen – Implantation en montagne – Aménagements extérieurs

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller

appuyé par Lise Gaudreau-Régimbald, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte le projet PIA 002 – Implantation en montagne qui consiste en des modifications des aménagements extérieurs existants de l'habitation unifamiliale.

Cette demande est déposée par Bernard Daoust, propriétaire de l'immeuble sis sur une partie du lot existant 7 du rang 9 du canton de Morin.

ADOPTÉE

2010-05-258

PIA au 360, Montée du Versant-Sud – Implantation en montagne – Véranda 3 saisons

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller

appuyé par Lise Gaudreau-Régimbald, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte le projet PIA 002 – Implantation en montagne qui consiste en la construction d'une véranda 3 saisons sur la galerie arrière.

Le tout tel que montré au plan préparé par le mandataire en date du 13 avril 2010.

Cette demande est déposée par Richard Leblanc, représentant dûment mandaté par Annick Cantin, propriétaire de l'immeuble sis sur le lot existant 1-117 du rang 4 du canton de Beresford.

ADOPTÉE

2010-05-259

PIA au 36, Croissant du Soleil-Couchant – Implantation en montagne – Aménagements extérieurs

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller

appuyé par Lise Gaudreau-Régimbald, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte le projet PIA 002 – Implantation en montagne qui consiste en l'aménagement paysager de la cour arrière de l'habitation unifamiliale.

Cette demande est déposée par Gérald Charron, propriétaire de l'immeuble sis sur les lots existants 3-118 et 4-35 du rang 4 du canton de Beresford.

ADOPTÉE

2010-05-260

PIA au 145, rue Paulsen – Domaine Chanteclair – Rénovations extérieures

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller

appuyé par Lise Gaudreau-Régimbald, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte le projet PIA 006 – Domaine Chanteclair qui consiste en la rénovation des revêtements extérieurs de l'habitation unifamiliale.

Cette demande est déposée par Luc Forest, propriétaire de l'immeuble sis sur le lot existant 7-168 du rang 9 du canton de Morin.

ADOPTÉE

2010-05-261

PIA 230, rue de l'Edelweiss – Domaine Chanteclair - Implantation en montagne – Nouvelle construction

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller

appuyé par Lise Gaudreau-Régimbald, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation conditionnelle du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte le projet PIA 006 – Domaine Chanteclair qui consiste en la construction d'une nouvelle habitation unifamiliale isolée avec logement au sous-sol, en l'aménagement et au nivellement du site et de l'entrée charretière, en autant que l'exigence suivante soit respectée :

- la conservation d'une bande boisée d'une profondeur minimum de 2,5 mètres en cour avant.

Le tout tel que montré au plan projet préparé par l'arpenteur-géomètre Jean Godon portant la minute 18 319 en date du 27 avril 2010.

Cette demande est déposée par Norexco Construction, représentant dûment mandaté par, Richard Paquet, propriétaire de l'immeuble sis sur une partie du lot existant 7 du rang 9 du canton de Morin.

ADOPTÉE

2010-05-262 **PIA au 1610, rue Principale Est - Travaux sur la route 117 – Revêtement extérieur**

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller

appuyé par Lise Gaudreau-Régimbald, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte le projet PIA 007 – Travaux sur la route 117 qui consistent au changement du revêtement extérieur du bâtiment principal.

Cette demande est déposée par Jean-Pierre Légaré, propriétaire de l'immeuble sis sur le lot existant 2-97 du rang 4 du canton de Beresford.

ADOPTÉE

02010-05-263 **PIA au 55, rue Saint-Vincent –Affichage au centre-ville pour le commerce « Clair de Lune »**

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller

appuyé par Lise Gaudreau-Régimbald, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation conditionnelle du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte le projet PIA 005 – Affichage au centre-ville qui consiste en l'installation d'une enseigne en saillie avec relief pour le commerce de divertissement «Clair de Lune », en autant que l'exigence suivante soit respectée :

- le mot français «fléchettes» à la place du mot «dart» prévu sur le plan.

Le tout tel que montré au plan préparé par la requérante en date du 28 avril 2010.

Cette demande est déposée par Annick Audet, représentante dûment mandatée par, George Weisz, propriétaire de l'immeuble sis sur les lots existants 63-4 et 64-1 du rang 4 du canton de Beresford.

ADOPTÉE

2010-05-264 **PIA au 219 – 221, rue Saint-Vincent – Travaux au centre-ville – Revêtement extérieur**

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller

appuyé par Lise Gaudreau-Régimbald, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte le projet PIA 004 – Travaux au centre-ville qui consistent en la réfection du revêtement extérieur existant.

Cette demande est déposée par Steven Roberts, propriétaire de l'immeuble sis sur les parties de lots existants 12A-253 et 12A-254 du rang 4 du canton de Beresford.

ADOPTÉE

2010-05-265 **PIA au 22, rue Demontigny – Travaux au centre ville et sur la Route 117 – Rénovations extérieures**

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller

appuyé par Lise Gaudreau-Régimbald, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte le projet PIA 004 – Travaux au centre ville et PIA 007 – Travaux sur la route 117 qui consiste en des rénovations de la galerie située en cour avant de l'habitation unifamiliale.

Cette demande est déposée par Lucille Prévost, propriétaire de l'immeuble sis sur une partie du lot existant 10 du rang 4 du canton de Beresford.

ADOPTÉE

2010-05-266

PIA au 55, rue Saint-Vincent – Travaux au centre-ville – Construction d'une terrasse – Commerce « Clair de Lune »

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller

appuyé par Lise Gaudreau-Régimbald, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation conditionnelle du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte le projet PIA 004 – Travaux au centre-ville qui consistent en la construction d'une terrasse commerciale dans la cour latérale gauche pour le Commerce de divertissement «Clair de Lune», en autant que les exigences suivantes soient respectées :

- l'harmonisation des couleurs avec la terrasse existante;
- la fermeture du dessous de la terrasse avec du treillis à cause de la hauteur de la terrasse.

Le tout tel que montré au plan préparé par le requérant en date du 13 avril 2010.

Cette demande est déposée par Annick Audet, représentante dûment mandatée par George Weisz, propriétaire de l'immeuble sis sur les lots existants 63-4 et 64-1 du rang 4 du canton de Beresford.

ADOPTÉE

2010-05-267

PIA au 5, rue Principale Est – Travaux au centre-ville – Rénovation du bâtiment principal à fort potentiel patrimonial

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller

appuyé par Lise Gaudreau-Régimbald, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte le projet PIA 004 – Travaux au centre-ville qui consistent en des rénovations au niveau de la pente et des bardeaux de la toiture du bâtiment principal à fort potentiel patrimonial afin de régler un problème de condensation.

Cette demande est déposée par Émile Chopin, représentant dûment mandaté par Carola M. Hoogenboom, propriétaire de l'immeuble sis sur les lots existants 12B-22 et 12B-23 du rang 3 du canton de Beresford.

ADOPTÉE

2010-05-268

Agents de sécurité – Résultat d'appel d'offres SA-2010-04 - Octroi de soumission

ATTENDU QUE

la Ville a demandé des soumissions par invitation pour les services d'agents de sécurité;

ATTENDU QU'

un comité de sélection pour l'évaluation des soumissions a été nommé par le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts, par la résolution numéro 2010-02-046 adoptée lors de la séance extraordinaire du 2 février 2010;

ATTENDU QUE

la Ville n'a reçu aucune soumission;

ATTENDU QUE

la Ville a demandé des soumissions publiques par son appel d'offres SA-2010-04 pour les services d'agents de sécurité;

ATTENDU QUE

la Ville a reçu une (1) soumission conforme;

ATTENDU QU'

une analyse des soumissions a été faite et que le comité de sélection a formulé ses recommandations;

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu aux voix Michel Charette, conseiller, votant contre :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts octroie un contrat de service pour l'embauche d'agents de sécurité à la firme « Sécurité des Deux-Rives Ltée » pour les blocs d'heures suivants:

Proposition 1	1 000 heures à 29,95 \$, taxes en sus	<u>29 950 \$</u>
Proposition 2	1 000 heures à 29,95 \$, taxes en sus	<u>29 950 \$</u>
Proposition 3	100 heures à 20,00 \$, taxes en sus	<u>2 000 \$</u>
	Total taxes en sus	<u>61 900 \$</u>

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer ces dépenses.

QUE le trésorier soit également autorisé à octroyer, selon les besoins, un maximum de 7 blocs de 100 heures additionnelles à 29,95 \$/heure, taxes en sus.

ADOPTÉE

Période de questions portant exclusivement sur l'ordre du jour

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée sans autre formalité.

Le maire, Denis Chalifoux

Le greffier, Benoit Fugère